

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 51

présenté par

M. Mathiasin, M. Serva, M. Colombani, Mme Bassire, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani,  
M. de Courson, M. Lenormand, M. Molac, M. Naegelen, M. Saint-Huile, M. Taupiac,  
Mme Youssouffa et M. Guy Bricout

-----

**ARTICLE 7**

Supprimer les alinéas 1 à 12.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer les dispositions augmentant de deux ans l'ouverture des droits à retraite, passant de 62 à 64 ans, à raison de trois mois par génération, à compter des assurés nés le 1er septembre 1961.

En effet, cette mesure n'apparaît justifiée ni financièrement ni d'un point de vue de justice sociale.